

COMMUNE DE :

## ATTESTATION

En vue de la scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence  
(article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée)

Le maire de la commune de : .....

- Atteste avoir été informé de la demande d'inscription de :
  - l'enfant.....
  - domicilié.....
  - né le .....
  - En vue de sa scolarisation en classe de .....
  - A l'école maternelle-élémentaire (1) publique située sur la commune de GUER (56).
- Donne son accord à cette scolarisation hors de la commune de résidence.
- Accepte que la commune de ..... participe financièrement aux frais de fonctionnement(2) de l'école maternelle-élémentaire (1) de ....., sur proposition de réglementation émise par le Maire de GUER.

A....., le .....

Le Maire

(1) rayer la mention inutile

(2) pour toute la durée du cycle et en tout état de cause pour la totalité de l'année scolaire.